

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLUN du 23 décembre 2024 à 19h30.

Présents : LUYTON Jacques, Maire.

PEYTEL Jean-Jacques, TRAVERSE Xavier, adjoints.

ALLEMAND Antoine, ARGAUD Laurent, BOURDIN Ghislaine, DEJARDIN Caroline, DUTOIR Nathalie, HEYDEL GRILLERE Laurence, MAZOYER Rémi, VINCENT Jacqueline, conseillers Municipaux.

Absents : MOURROZ Sandrine, ROUSSET Philippe.

Absente excusée : FOURNON Chantal.

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques.

**Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à 10 voix POUR et 1 voix CONTRE.**

### • DELIBERATIONS :

Membres en exercice	14
Membres présents	11
Suffrages	11

**1/ 2024-027** : Création d'emplois d'agents recenseurs, recrutement et rémunération.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2025.

Il précise que la désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la responsabilité de la commune.

Il est proposé que :

Soient créés deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, pour la période allant du 7 janvier, 1<sup>er</sup> jour de formation au 15 février 2025, date de clôture de l'enquête.

Il propose de recruter et rémunérer ces agents recenseurs sur la base forfaitaire de 1000 € brut et ce à l'issue de la collecte, et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix POUR,**

- **DECIDE** la création de deux emplois d'agents recenseurs non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers pour la période allant du 7 janvier au 15 février pour assurer la campagne de recensement 2025,
- **DECIDE** que chaque agent recenseur sera rémunéré sur la base forfaitaire de 1 000 € brut et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

**La séance est levée à 20h30.**

**Le Maire,  
Jacques LUYTON**



**Le secrétaire de séance,  
Jean-Jacques PEYTEL**

